

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :
BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3

CODE DE L'U.E. (2) : 624006U21C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 601
----------------------------------	--

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) **ROBERTO GALLUCIO**, Administrateur délégué

Date et signature (1) : 18-05-2017

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale
Bases de la bande dessinée : réalisation d'une bande dessinée

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page(s) (3/8)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n°2 (1 page(s) (4/8)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Niveau:	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 1 ^{er} degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 2 ^e degré	<input checked="" type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 3 ^e degré	<input type="radio"/> (4) Enseignement secondaire du 4 ^e degré
Classement:	<input checked="" type="radio"/> (4) transition		<input type="radio"/> (4) qualification	

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 pages) (5/8)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (1 page(s) (6/8)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1 page(s) (7/8)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page(s) (8/8)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Techniques de base de la bande dessinée	CT	B	20	
Atelier de bande dessinée	PP	L	76	
<u>Part d'autonomie</u>		P	24	
Total des périodes			120	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

Néant

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ...13/06/2017.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION****1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT****1.1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ D'acquérir les techniques de base de création d'une bande dessinée en tenant compte des critères techniques ;
- ◆ de s'exprimer de manière personnelle et originale à travers une bande dessinée.

BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION****2. CAPACITES PREALABLES REQUISES****2.1. Capacités**

à partir d'un sujet avalisé par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, des règles de rédaction, d'usage de la langue française, des grandes bases de la figuration narrative, des règles de base du dessin et des règles environnementales relatives à son travail :

- ◆ de déterminer les caractéristiques des différents mouvements ;
- ◆ de rédiger un scénario et ses dialogues ;
- ◆ de réaliser une ou plusieurs planches(s) en crayonné et en format A3.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UE « base de la bande dessinée – niveau 2 »

BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION****3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

A partir d'un sujet avalisé par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, des règles de rédaction, d'usage de la langue française, des grandes bases de la figuration narrative, des règles de base du dessin et des règles environnementales relatives à son travail :

- ◆ de rédiger un « pitch » ;
- ◆ de dessiner une ou plusieurs planche(s) encrée(s) et aboutie(s), en format A3 ;
- ◆ de reproduire au crayon une planche imprimée au format demandé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le degré de pertinence d'un « pitch »,
- ◆ le niveau de précision de l'encrage.

BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION****4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

4.1 En techniques de base de la bande dessinée :

- ◆ de s'approprier les techniques de traits synthétiques, d'ombrages et d'encrages ;

4.2 En atelier de la bande dessinée :

à partir d'un sujet avalisé par le chargé de cours, dans le respect des consignes données, règles de rédaction, d'usage de la langue française, des grandes bases de la figuration narrative et à partir d'un scénario :

- ◆ de rédiger un « pitch » ;

dans le respect des règles de base du dessin :

- ◆ de dessiner une ou plusieurs planche(s) encrée(s) et aboutie(s), en format A3.

BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement en « atelier de la bande dessinée », il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

BASES DE LA BANDE DESSINEE – NIVEAU 3

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

6. CHARGÉS DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.